



Consignes judo

Pour garantir la qualité prônée au sein
du Dynamic-Tonic.

- * **Démonstration ou pratique extérieure interdite, sauf situation reconnu (cas de légitime défense); pas d'équivoque concernant l'appartenance au club et la pratique dans un autre club (question d'engagement, de sincérité et de respect vis-à-vis du club) ; Engagement**
- * **Application des règles élémentaires de savoir-vivre ; le suivi éducatif au club est en principe complémentaire à l'éducation familiale ;**
- * **Un sac contenant un *judogi* plié, propre et aéré après chaque séance ;**
- * **Prévoir un essuie, 1 bouteille d'eau, (un déo), et des pantoufles pour les déplacements hors du tapis ;**
- * **Attention particulière concernant l'hygiène corporelle et vestimentaire ; particulièrement les cheveux, les mains, pieds, aisselles, haleine,... ;**
- * **Pas de déplacement en *judogi* hors du club ; On se prépare et on se change au club ; bijoux ôtés pour éviter de blesser et de se blesser ;**
- * **L'engagement est recommandé pour toute la saison, càd. régularité et paiement de la cotisation trimestrielle. La cessation de participation se fait en fin de saison et une confirmation doit être transmise au secrétariat avant la fin du mois de juin.**
- * **On ne fume pas au club et on ne chique pas au club ; utilisation correcte des toilettes ; on y va avant le cours, après le cours, pas pendant le cours (sauf cas de force majeure...) ;**
- * **La régularité est une condition importante de progression ; le moniteur peut annuler la séance si manque de participants ; le judo « touriste » est en contradiction avec la notion d'engagement ; La ponctualité est une forme de respect vis-à-vis de soi, mais aussi vis-à-vis du moniteur et de ses partenaires ; un retard du à un cas de force majeure est compréhensible, mais les retards réguliers non justifiés ne sont pas acceptables ; les judokas sont sollicités pour « parrainer » les plus jeunes occasionnellement suivant un calendrier établi en début de saison.**
- * **Un t-shirt blanc (spécialement prévu pour la séance) est obligatoire pour les dames et les demoiselles ;**
- * **Respect des locaux, du matériel, de l'environnement : Respect, correction, et discrétion vis-à-vis du voisinage du club ; pour des raisons de sécurité, l'accès et le stationnement dans la cour intérieure du club sont interdits aux véhicules les enfants sont amenés jusqu'à la salle de sport par les parents ; et en fin de séance les enfants restent dans la salle jusqu'à l'arrivée des parents ;**
- * **Possibilité pour tous les membres du club de participer gratuitement 1x par mois à 1 séance d'escalade (non cumulable) ;**
- * **Démarches administratives/financières : cotisations et assurance réglées ponctuellement ;**

Soutenir le Dynamic-Tonic ? C'est d'abord votre régularité bien sûr mais vous pouvez parrainer une connaissance, transmettre autour de vous notre « folder », intégrer la cellule de gestion du site et sponsoriser l'association.

Merci de « bouger » pour votre club.

Contact : 0476/983684 – philippe.goeminne@dynamic-tonic.be

Infos site : www.dynamic-tonic.be